



# CHALLENGE DES PAYS D'AUVERGNE

## Seniors Dames D1 & D2

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.  
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

**Interdiction de fumer :** L'interdiction de fumer, comme prévu dans le Vademecum fédéral, est étendue à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Jeunes, Adultes, Mid Amateurs, Seniors et Vétérans) et de ses Comités Départementaux et Territoriaux.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

**POUR LES CLUBS :** Clubs du CTPA affiliés, avec terrain. Avec les montées et les descentes à l'issue de la saison 2021, en annexe la liste des clubs autorisés à disputer le Challenge d'Auvergne en D1

**POUR LES EQUIPIERES :** Être amateurs licenciés **FF Golf** et membres de l'association sportive du club représenté.

**LIMITATION D'INDEX D1 :** Joueuses dont l'index est inférieur ou égal à 26

**LIMITATION D'INDEX D2 :** Joueuses dont l'index est compris entre 15 et 32

Rappel : Une Dame est Senior au lendemain de la date anniversaire de ses 50 ans

### ENGAGEMENTS

L'inscription d'une équipe constituée de 4 Joueuses est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA.

Elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

### INSCRIPTION DES JOEUSES ET DROIT DE JEU

L'inscription des joueuses doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins** avant chaque épreuve.

Les joueuses devront s'acquitter d'un droit de jeu de **28€**.

### ROLE DU CAPITAINE

C'est la capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes de scores
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'une ou plusieurs joueuses, [daniel.combaret@wanadoo.fr](mailto:daniel.combaret@wanadoo.fr) et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueuses (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipières inscrits).
- ✓ Le capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve **le nombre de joueuses qui ne participe pas au repas**.
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

### FORME DE JEU

**Dames D1 & D2 :** STROKE-FORD Par +4 / Brut / 18 Trous / 4 Simples.

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

### CLASSEMENTS

#### Classement du jour par équipe :

##### La somme des 3 meilleurs scores Brut

On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipière manquante d'une même équipe afin que l'équipe participe au classement du jour

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour*

#### Classement général par équipe :

On attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe, des points en plus seront attribués en fonction du nombre de joueuses composant l'équipe.

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur la plus petite somme totale des points en brut.

### **Classement individuel :**

A chaque tour on établira un classement individuel sur lequel attribuera par ordre décroissement 10 Pts à la 1<sup>ère</sup> 9 Pts à la seconde et ainsi de suite jusqu'à 1 Pts à la 10<sup>ème</sup> place.

A l'issue des 5 tours, On comptabilisera au maximum les 3 meilleurs points obtenus à l'issue des 5 tours.

La meilleure somme des points retenus déterminera un vainqueur de la catégorie Seniors D1

### **COMITE DE L'EPREUVE**

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA et de l'OEC du club qui aura été désigné.

### **DATE ET LIEUX**

Jeudi 19 mai	Jeudi 16 juin	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre	Jeudi 29 septembre	Jeudi 27 octobre
Vichy	Montpensier	Haute Auvergne	Ste Agathe	Val de Cher

### **PRIX ET RECOMPENSES**

Un trophée récompensera l'équipe classée 1<sup>er</sup> à l'issue des 5 tours

Un trophée récompensera la joueuse classée 1<sup>er</sup> au classement individuel

### **ANNEXE**

#### **Grille des points**

Points attribués en fonction du classement jusqu' au 8 <sup>ème</sup>		Points attribués pour chaque joueur(euse) composant l'équipe	Points individuels
1 <sup>er</sup>	100		5Pts x Nb Joueurs
2 <sup>ème</sup>	80	2 <sup>ème</sup> 9 Pts	
3 <sup>ème</sup>	60	3 <sup>ème</sup> 8 Pts	
4 <sup>ème</sup>	50	4 <sup>ème</sup> 7 Pts	
5 <sup>ème</sup>	40	5 <sup>ème</sup> 6 Pts	
6 <sup>ème</sup>	30	6 <sup>ème</sup> 5 Pts	
7 <sup>ème</sup>	20	7 <sup>ème</sup> 4 Pts	
8 <sup>ème</sup>	10	8 <sup>ème</sup> 3 Pts	
9 <sup>ème</sup>	0	9 <sup>ème</sup> 2 Pts	
10 <sup>ème</sup>	0	10 <sup>ème</sup> 1 Pts	
11 <sup>ème</sup>	0		

#### **Monter et descente**

L'équipe de Riom descend en D2

L'équipe de Charade monte en D1

#### **Liste des équipes par clubs en D1**

Montpensier ; Haute Auvergne ; Vichy ; Charade

En D2

Du fait de la descente de l'équipe de D1 de Riom en D2 le club pourra inscrire 2 équipes en D2